



RENCONTRE NON-MARCHAND & EEPS



Accueil



Présentation de la convention spécifique

- Objet de la convention
- Présentation du secteur non marchand



Fonctionnement de la convention

- Catalogue de formation
- Bilan de compétences
- Renforcement des stages
- PentaPlus - Aide-Soignant·e
- Tutorat
- VAE - Accueillant·e d'enfants



Cheminement d'une demande de convention de partenariat



Questions/réponses

Le comité de suivi



- Anouck FLON – Cabinet de Monsieur Pierre-Yves JEHOLET
- Sylvie PIRLOT - Service de l'Inspection de l'Enseignement de Promotion Sociale
- Donatienne VAN KERCKHOVE - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Direction de l'Enseignement de Promotion sociale
- Oleg LEBEDEV – SEGEC
- Philippe LEMOINE – FELSI
- Virginie ROSSET – WBE
- Roula ZAIDAN – CPEONS
- Amély GERARD – Carlos CRESPO - Laurence COULON - Secteur non marchand francophone



Convention spécifique enseignement de promotion sociale et le secteur non marchand

Mettre en place une **collaboration** entre l'enseignement de promotion sociale et le secteur afin d'assurer une **cohésion** entre la politique de la **FWB** en matière d'enseignement d'adultes et les efforts entrepris par le **secteur non marchand** dans le domaine de la **formation continuée**.



Les finalités attendues sont



- Une augmentation des **compétences** et donc une **amélioration** de la **qualité** des services rendus par les travailleur·euse·s du secteur
- Une **augmentation** du nombre de **formations** dispensées par les **EEPS** et
- Une **adaptation** des formations pour qu'elles soient en **adéquation** avec les **professionnel·le·s** du secteur

Le secteur non marchand privé

Les asbl APEF & FeBi



- Organisations regroupant des fonds de sécurité d'existence du secteur non marchand
 - a. L'APEF couvre la partie francophone et germanophone du secteur non marchand
 - b. FeBi couvre la partie fédérale et bicommunautaire
- Les Fonds relèvent de Commissions paritaires
- Ils sont administrés paritairement par un comité de gestion, composé de membres des organisations patronales et syndicales

Les différents Fonds et chambre CP330 - FeBi



Hôpitaux (et maisons de soins psychiatriques)

- > FSHP : formation
- > Ch 1: maribel



Soins infirmiers à domicile

- > Pas de Fonds de formation
- > Ch 3: maribel



Maisons de repos (et de soins) privés

- > FSPA : formation
- > Ch 2: maribel



Centres de revalidation

- > Pas de fonds de formation
- > Ch 4: maribel



Etablissements et services de Santé :

- Maisons médicales
- Habitations protégées
- Services sang de la Croix-Rouge
- Établissements et services de santé bicommunautaires
- Services externes de prévention et protection au travail, polycliniques et autres établissements et services de santé résiduaire
 - > Fonds ESS (tous les secteurs)
 - > ch 5 (MM – HP – X Rouge) Maribel & ch 7 (Résiduaire & Bico) Maribel

Les différents Fonds - FeBi



CP 319

Etablissement d'éducation et d'hébergement

- Maisons d'éducation et d'hébergement agréés et/ou subventionnées par la Commission communautaire commune
- Centres d'asile
- > Fonds ESS : formation
- > Maribel



CP 329.03

Secteur socio-culturel

- Associations socioculturelles fédérales et bicommunautaires.
- Organisation et associations internationale
- Institutions socio-culturelles dont le siège social est situé à Bruxelles
- > pas de fonds de formation
- > Maribel



CP 337

Auxiliaire du Non-marchand

- Services d'action sociale
- Associations médicales et psychologiques.
- Associations culturelles et artistiques
- ALE (personnel administratif)
- Fonds sociaux et fonds de pension
- Associations actives dans l'éducation et le développement
- Associations pour le bien-être animalier
- Associations environnementales
- > Fonds de formation 337
- > pas de Fonds Maribel

Les différents Fonds - APEF



Fonds ISAJH

- Aide aux personnes en situation de handicap
- Aide aux Jeunes (Aide à la Jeunesse et Services d'accueil spécialisé de la petite enfance)
 - Aide aux adultes en difficulté (maisons d'accueil)
- Aide au logement (agences immobilières sociales)



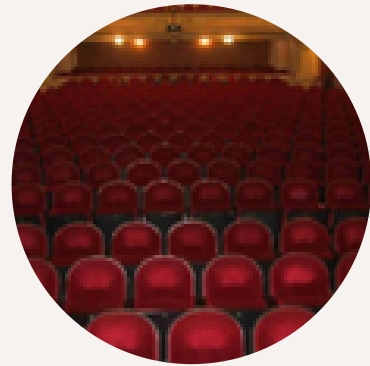
Fonds Socioculturel et sportif

- Centres culturels
- Bibliothèques, ludothèques et médiathèques
- Associations, établissements et clubs sportifs
 - Associations de radiodiffusion et/ou de télévisions non commerciales
- Initiatives de développement communautaire
 - Organisations d'éducation populaire, de travail socioculturel et d'éducation permanente
 - Organisations et mouvements de jeunesse, centres et maisons de jeunes



Fonds ETA

Les différents Fonds - APEF



Fonds des Arts du spectacle



Fonds des Aides Familiales



Fonds MAE

- Accueil extra-scolaire
- Crèche
- Maison communale d'accueil de l'enfance
- Maison d'enfants
- Haltes garderies
- Pré-gardiennat
- Service d'accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s
- Service de garde d'enfants malades



Fonds ASSS

- Centre de Santé et Service de Promotion de la Santé à l'Ecole
- Centre Local de Promotion de la Santé et
- Service de prévention et d'éducation à la santé
 - Service d'Aide aux Toxicomanes
 - Service d'Aide Sociale aux Justiciables
 - Centre de Planning Familial
- Centre de Coordination de Soins et Services à Domicile
 - Service de Santé Mentale





Les actions

- Orientation guidance (Bilan et VAE)
- Tutorat (stagiaires et travailleur·euse·s)
- Catalogue de formation FormAction + in situ
- Organisation d'une formation sur site

(e.a. via le catalogue de formations courtes)

- Renforcement de l'accompagnement des stages
- PentaPlus (formation complémentaire aide-soignant)
- Formations qualifiantes (e.a. pour demandeur·euse·s d'emploi)

à la demande des secteurs





Orientation guidance

Pour les travailleur·euse·s envisageant de se (ré)orienter professionnellement et/ou de (re)prendre des études qualifiantes, les Fonds sociaux et l'EPS ont décidé de mettre en place deux projets d'accompagnement :

LE BILAN DE COMPÉTENCES



Bilan de compétences

Dispositif individuel d'accompagnement visant à faciliter l'évolution professionnelle.
www.bilandecompetences.be

les EEPS = opérateurs

Appel d'offre sera lancé pour les EEPS fin novembre 2023



VAE- Projet secteur petite enfance

Contexte: réforme qui uniformise les titres requis pour exercer la fonction d'accueillant·e d'enfants à domicile

Valorisation des expériences en vue d'obtenir les titres prévus par la nouvelle législation de 2022.



Un midi du NM consacré au BC est organisé le 22/11/23



Formation continue - catalogue FormAction

485 formations réparties dans
5 domaines
45 thématiques

Public

- Les travailleur·euse·s salarié·e·s du secteur non marchand privé
- Les demandeur·euse·s d'emploi qui étaient salarié·e·s des commissions paritaires (CP) mentionnées (excepté les CP 304 et 327) dans l'année qui précède le premier jour de formation et qui ont au moins 6 mois d'expérience auprès d'un employeur du secteur peuvent participer gratuitement aux formations.

Prochain appel d'offres spécifique aux EEPS : mi-décembre 2023



Un midi du NM consacré au
catalogue est organisé le
22/11/23

Renforcement de l'accompagnement des stages



Le projet prévoit principalement le financement de 4 périodes supplémentaires destinées à l'encadrement de ces stages.



Modalités administratives



OBLIGATOIRE - LIEU DE STAGE : Vous devez envoyer par mail à Promsoc@afosoc-vesofo.org au plus tard au moment de l'introduction de la convention de partenariat dans Eprom, le tableau Excel ci-dessous 'données des participants et lieu de stage'.

Pourquoi ? les fonds financent les périodes pour les stages qui sont réalisés dans leur secteur.

CAS PARTICULIER : Pour les collaborations avec les secteurs MAE ou ASSS : Acte de candidature (modèle disponible sur www.promsocnm.org) à introduire auprès de projets.jeunes@apefasbl.org

PEPS : Encoder dans le système PEPS une convention de partenariat APFE

EVALUATION : Les Fonds et le Comité d'accompagnement sont désireux de connaître votre avis sur le projet et vous invite donc à compléter (1X par projet/par convention)

Soutien à la formation des aides soignant·e·s

5 nouveaux actes délégués



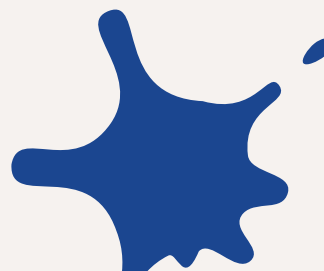
Option A : Les travailleur·euse·s s'inscrivent individuellement à des formations organisées par les établissements scolaires.

Dans ce cas, le secteur rembourse le·la travailleur·euse sur base de la preuve de paiement des droits d'inscription et des frais complémentaires.

- L'école ne doit entreprendre aucune démarche.
- Elle peut juste informer les travailleur·euse·s de la CP 330 et 319 qu'ils·elles peuvent introduire une demande de remboursement auprès du Fonds de formation via leur employeur.

Attention : ici aucun financement des périodes n'est prévu.

Durée du projet 1/10/20 au 31/12/24



Soutien à la formation des aides soignant·e·s

5 nouveaux actes délégués

Option B : Formation sur site

Vous êtes interpellé par une institution de la commission paritaire 330 ou 319 pour mettre en place une formation sur site pour leurs travailleur·euse·s.

Le groupe doit être composé de 17 travailleur·euse·s d'une ou plusieurs institutions des secteurs.

Attention :

- Ne démarrez jamais une formation sans avoir reçu l'accord.
- Convention dans PEPS
- Pas de frais d'inscription

Cas particulier : un établissement scolaire souhaite financer une formation de groupe 100% secteur sur dotation propre. Elle facture à l'institution uniquement les droits d'inscription et ne demande aucun financement dans le cadre de la Convention.



Liste des EEPS disposés à donner la formation sur site. N'hésitez pas à vous faire connaître

Embauche compensatoire

Financement pour le remplacement des heures nécessaires pour suivre la formation théorique.

- calcul: 21,3€/h *90h – CEP
- mutualisation des heures

Contact :

Aurélie Paimparet

pentaplus@fe-bi.org

02 218 02 39

www.fe-bi.org



Un midi du NM consacré à
PentaPlus est organisé le
25/01/24

WWW.PROMSOCNM.ORG

[Home](#)

[Fiche action](#)

[Moyens complémentaires](#)

[Les jeudis du non-marchand](#)

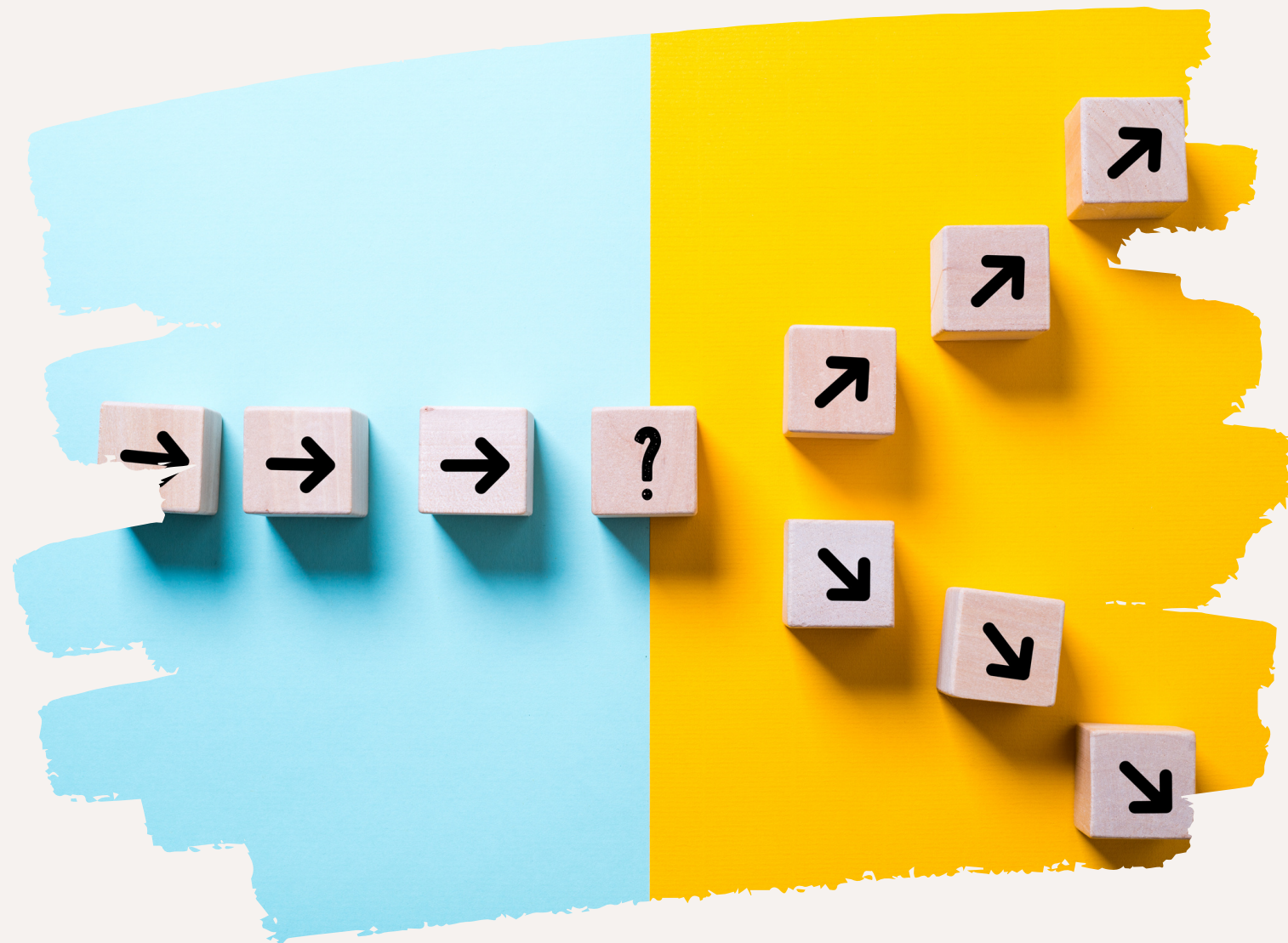
Bienvenue,

Ce site s'adresse aux Etablissements de promotion sociale qui collaborent avec le secteur non marchand via une convention spécifique.

Vous souhaitez répondre à un appel à projet ou télécharger les documents administratifs des conventions de partenariat ? Vous êtes au bon endroit.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information ou pour toute suggestion.

Bonne visite.



Cheminement d'une convention de partenariat



D'une manière générale

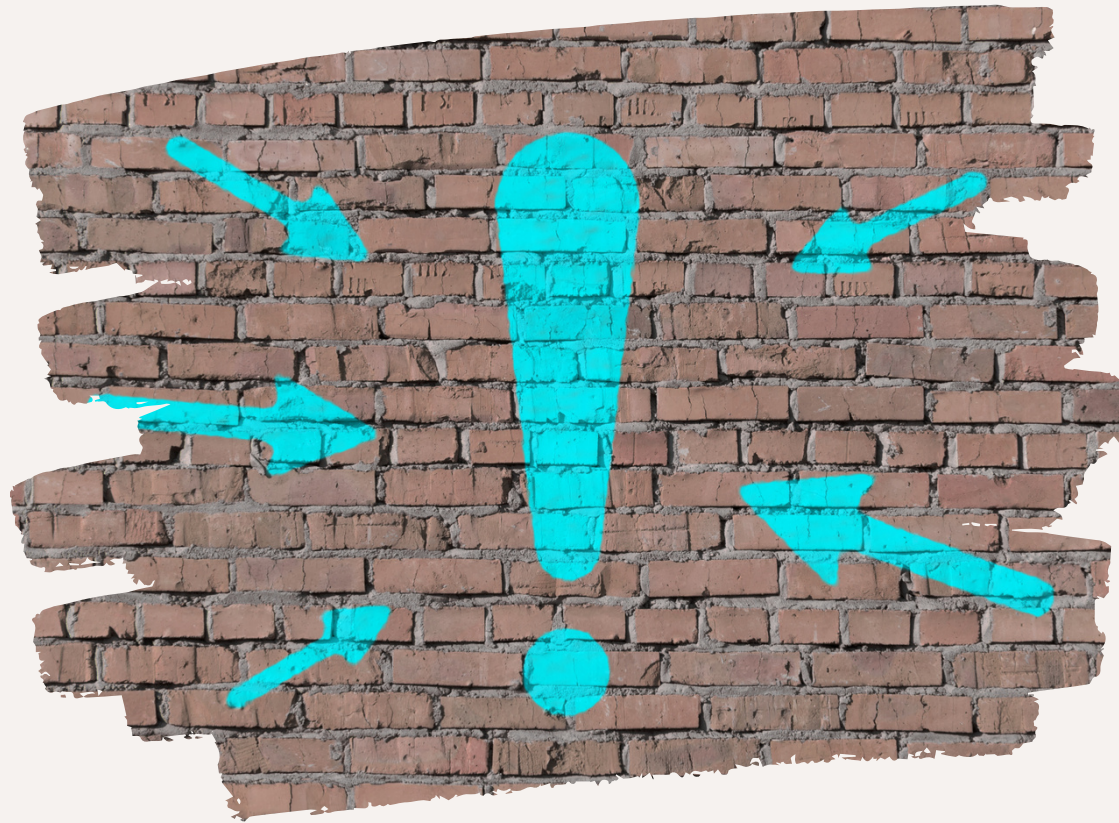
- **Introduction** dans P-EPS (J-60 à J0)
- Précisions **P-EPS**:
 - Intervention extérieure: 100%
 - Prise en charge: 50% Min et 50% APEF FeBi
 - Référence
- **Validation** après vérification
- **Signature** établissement / PO
- **Envoi** au·à la représentant·e réseau avant le prochain comité de pilotage (<https://www.promsocnm.org/>)
- **Confirmation** en comité de pilotage
- **Envoi** pour signature aux différents partenaires
- **Confirmation** de réception dans P-EPS

Merci de prévenir en cas d'annulation

Quelques spécificités

- **PentaPlus** : l'institution demandeuse doit avoir l'autorisation préalable du secteur
- **Formaction** : formation renseignée dans le catalogue (année précédente)
- **Renforcement de stages** : lieu de stage = secteur privé
- **Formation in situ à la demande d'une institution** : prévoir dans les délais un accord du secteur non marchand

Points d'attention



- **Veillez** à utiliser la dernière version du DP
- **S'assurer** d'avoir toujours l'habilitation pour le domaine concerné pour organiser une UE du supérieur



QUESTIONS



Prochains jeudis du non-marchand



- 23 novembre 2023

Catalogue FormAction & bilan de compétences

- 25 janvier 2024

PentaPlus et comment améliorer la collaboration entre le secteur non marchand et l'EPS

Mini enquête



<https://forms.office.com/e/6yq3c0rUfW>

